

## Communiqué de presse

Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2017

### **Partenariat Airbnb-Payoneer : nouvelle dérive, nouvel appel aux pouvoirs publics**

*France Inter a révélé ce matin qu'Airbnb propose depuis plusieurs années aux hôtes qui utilisent son site d'être directement payés sur une carte de débit prépayée. Cette carte est fournie grâce à un partenariat avec l'entreprise Payoneer, dont le siège européen est basé à Gibraltar. Territoire que l'OXFAM qualifiait mercredi encore de paradis fiscal. Une nouvelle révélation qui ajoute l'incitation à la fraude fiscale aux multiples entorses faite par l'entreprise américaine Airbnb au respect de la morale et de la collectivité sur le territoire national. Les professionnels du tourisme en appellent aux pouvoirs publics pour une réaction extrêmement ferme et à la mesure de ces agissements.*

En effet, l'ensemble des bénéfices réalisés lors de la location de meublés via la plateforme peuvent être versés sur un compte Payoneer dont le propriétaire peut faire usage ensuite, via sa carte de débit, pour retirer des espèces en distributeur et comme moyen de paiement. Ce partenariat, bien que légal, représente une possibilité avérée de fraude fiscale mise à disposition des loueurs, notamment au regard des difficultés rencontrées par l'administration française pour y obtenir des échanges d'informations bancaires.

Cette nouvelle opacité révélée dans le système Airbnb oblige le pouvoir exécutif à faire appliquer les lois existantes sur l'encadrement des activités liées à ces plateformes et inciter plus fortement l'Union européenne à prendre les mesures fiscales dont chacun s'accorde à dire qu'elles sont nécessaires. « Or il ne peut y avoir d'Union possible et acceptable pour les citoyens européens si l'Union européenne devient le prétexte à une sorte d'incitation à la fraude fiscale, si elle devient un rempart contre l'égalité des citoyens devant la loi. Avec ce sujet, c'est la crédibilité du discours européen du Président Macron qui est en jeu : à lui d'inciter l'UE à balayer devant sa porte ! », commente Jean-Bernard Falco, Président de l'AhTop.

« En août nous apprenions qu'Airbnb n'avait payé que 93 000 euros d'impôts en 2016. Au début du mois son Directeur général en France et en Belgique annonce que la société ne respectera les dispositions de la loi sur le seuil des 120 jours que dans quatre arrondissements de Paris. Ce matin c'est ce partenariat moralement très contestable que révèle France Inter. Combien de scandales, de dérives avérées, d'entorses aux règlements seront encore tolérés ? » ajoute Didier Chenet, Président du GNI.

« Nous n'avons cessé de mettre en lumière et d'alerter les pouvoirs publics sur le comportement d'acteurs économiques qui agissent dans le plus grand mépris des lois de la République et donc des citoyens. Nous appelons l'Exécutif à publier le décret qui sanctionnera les plateformes numériques qui ne respectent pas la loi. Nous appelons les autorités françaises à faire pression sur l'Union européenne pour que l'égalité fiscale soit mise en œuvre au plus vite. C'est le pacte national et européen qui est aujourd'hui mis en branle par ce type de comportements », tonnent Jean-Bernard Falco et Didier Chenet.

**A propos de AhTop**

## **Communiqué de presse**

Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2017

Créée le 21 Juillet 2015 et déjà forte de près de 30.000 adhérents, l'AhTop (Association pour un Hébergement et un Tourisme Professionnels) a vocation à fédérer l'ensemble des professionnels de la filière touristique et unifier en son sein tous les acteurs économiques pour promouvoir un hébergement de qualité et un haut niveau de service et contribuer ainsi à l'attractivité touristique de la France. Elle rassemble les organisations syndicales telles que le GNI-SYNHORCAT, la FAGIHT qui en sont membres fondateurs, la FNAIM, l'UNIS, le SNPI, la chaîne internationale Best Western, la fédération des professionnels parisiens des chambres d'hôtes ainsi que différents acteurs de la filière touristique française (secteur hôtelier, chambres d'hôtes, auberges de jeunesse, restauration, agences de voyage, professions immobilières et syndicats de copropriété).

### **GNI de l'Hôtellerie- Restauration**

Le GNI est la seule Organisation Professionnelle indépendante au service des hôtels, cafés, restaurants, traiteurs organisateurs de réception et établissements de nuit indépendants et patrimoniaux. Didier Chenet est président du GNI et du GNI-Synhorcat, Pascal Droux, président du GNI-FAGIHT est président délégué du GNI, Philippe Quintana, président du GNI-CT-CHRD est également président délégué du GNI.

### **CONTACTS PRESSE**

**Adeline CORUS** – a.corus@gni-hcr.com – 06 62 75 25 18

**Elise DAVID-BORDIER** – edb@ellafactory.fr – 01 47 05 47 92